



Prejudice morale de mon ancienne societe

Par **jerome**, le **08/02/2010** à **14:38**

Bonjour,

J'ai été licencié de mon ancienne entreprise il y a 6 mois d'une manière qui me semble abusif . J'ai contacter un conseiller gratuit en mairie qui m'a dit que le lettre de licenciement était écrite par un conseiller juridique et que mon ancien employeur stipulerait un manque de confiance .

J'ai donc décidé d'en rester là .

Il y a 1 mois an ancien collègue exerçant toujours dans ma société précédente appelle mon employeur actuel pour lui dire de quelle façon j'ai été licencié et savoir si cette employeur allait me garder .

Je tien à préciser que je travaille en tant que prestataire de service pour aide à domicile et que j'ai appelé 10 de mes anciens patients (sur les 200 que j'avais) avec lesquelles je m'entendais bien pour leur signaler que j'avais quitter mon ancienne société .Ce salarié (commerciale de mon ancienne société) , m'a reproché de faire du débauchage et s'est donc permis de me faire un préjudice morale pour me nuire (heureusement que mon employeur actuel n'en a pas tenu compte) .

Que puis je faire , combien cela me couterait-il si je porte plainte et ou porter plainte

Merci de vos réponses.